

Ville de SERAING



Références SPW ARNE : 40852 &  
D3200/62096/RGPED/2019/10/GL/am - PU  
Références SPW TLPE :  
F0218/32096/PU3/2019/06/L43562/CVa/CB  
Références commune : PE/2019/0075

ANNEXE X de l'arrêté du Gouvernement wallon  
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution  
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

### ENQUETE PUBLIQUE

#### Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de

la S.P.R.L BOMA,

rue Wérihet 71, boîte 3, 4020 LIEGE (WANDRE),

en vue d'obtenir le permis unique pour déconstruire des bâtiments industriels sur un bien situé rue de la Glacière 40 boîte3, 4100 SERAING,

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête  | Les observations écrites peuvent être adressées à :                     |
|--------------------------------|-------------------------------|--|---|
| 09/03/2020                     | 14/03/2020                    | Service des autorisations<br>Cité administrative, place<br>Kuborn 5, 4100 SERAING<br>Le 30/03/2020 à 9 h 00. | Collège communal<br>Hôtel de ville<br>place Communale 8<br>4100 SERAING |

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au service des autorisations, Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING (Tel. : 04/330.87.66), aux jours et heures suivants :

- le mardi de 7 h 45 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 30 ;
- le jeudi de 7 h 45 à 11 h 45 (de 17 h 00 à 20 h uniquement sur rendez-vous) ;
- le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies durant les heures d'ouverture précitées, par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet. Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement (service des autorisations, Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING ; Tel. : 04/330.87.66) ou, à défaut, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué (Service public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIEGE; Tel. : 04/224.54.11.).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le collège communal.

A SERAING, le 09/03/2020

Le BOURGMESTRE.

F. BEKAERT

